

PREAMBULE

Issu de la loi Hôpital, Patients, Santé, Territoire de 2009, le Contrat Local de Santé (CLS) est l'instrument de la consolidation du partenariat local sur les questions de santé. Il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations, dans la recherche d'un parcours de santé évitant les ruptures de prises en charge. Il permet de mettre en cohérence les objectifs du Projet Régional de Santé de l'Agence Régionale de Santé Bretagne et les initiatives locales existantes en matière de santé, ainsi que les aspirations des collectivités territoriales.

Depuis 2006, le PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne agit, aux côtés de l'Agence Régionale de Santé Bretagne, en faveur de la santé à travers l'animation territoriale de la santé puis des Contrats Locaux de Santé (CLS) 2013-2017 et 2018-2022. En 2022, suite à l'évaluation, une réflexion sur l'opportunité d'un nouveau CLS a été menée.

Par ailleurs, les élus de Ploërmel Communauté, de l'Oust à Brocéliande Communauté, De Questembert Communauté, d'Arc Sud Bretagne, et des communes de Camoël, Férel, Pénestin ont coconstruit avec le PETR, depuis 2018 le service Espace Autonomie Santé devenu Dispositif d'Appui à la Coordination avec les professionnels de santé.

De plus, la crise sanitaire a conduit les élus à s'emparer des questions relatives au bien-être et au bien-vivre ensemble de la population, d'accès à la santé, de prévention, d'inclusion, alors même qu'elles ne relèvent pas directement des compétences d'une communauté de communes ou d'une commune.

En conséquence, l'élaboration du Contrat Local de Santé à la même échelle que celle du Dispositif d'Appui à la Coordination s'est imposée à chacun.

Tout en s'inscrivant dans le cadre du Projet Régional de Santé, et en tenant compte des priorités infra territoriales identifiées à l'occasion du Diagnostic Local de Santé, nous souhaitons travailler de concert sur ce sujet primordial qu'est la santé à l'échelle Est Morbihan.

En effet, ce travail n'est possible qu'avec la volonté de tous, la concertation auprès des élus, des institutionnels, des établissements et services, des professionnels de santé, des représentants des usagers, des habitants de ce territoire...pour une stratégie santé Est Morbihan.

Nous remercions les acteurs locaux qui ont participé à cette concertation et espérons poursuivre ce riche partenariat dans les années à venir.

Elise NOGUERA
Directrice Générale
Agence Régionale de Santé Bretagne

Gaëlle STRICOT BERTHEVAS
Présidente
PETR Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne

SOMMAIRE

<u>INTRODUCTION</u>	1
<u>RAPPEL DU CADRE RÉGLEMENTAIRE</u>	1
<u>CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE</u>	2
<u>L'ARTICULATION DU CLS AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES</u>	
<u>PORTÉES PAR LES SIGNATAIRES DU CONTRAT</u>	11
<u>LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ</u>	23
<u>ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT</u>	24
<u>ARTICLE 2 – PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE DU CONTRAT</u>	24
<u>ARTICLE 3 – PARTIES SIGNATAIRES</u>	24
<u>ARTICLE 4 – PARTENAIRES</u>	25
<u>ARTICLE 5 – GOUVERNANCE</u>	25
<u>ARTICLE 6 – SUIVI ET ÉVALUATION DU CONTRAT</u>	26
<u>ARTICLE 7 – DURÉE ET RÉVISION DU CONTRAT</u>	26
<u>SIGNATURES</u>	27
<u>ANNEXE 1 : CAHIER DES FICHES ACTIONS</u>	
<u>ANNEXE 2 : FEUILLE DE ROUTE ANNUELLE 2023-2024</u>	
<u>ANNEXE 3 : EVALUATION</u>	

INTRODUCTION

Rappel du cadre réglementaire

Les Contrats Locaux de Santé sont définis de manière légale par deux articles du code de la santé publique:

- L'article L1434-2 qui indique que les objectifs du schéma régional de santé « peuvent être mis en œuvre par les contrats territoriaux de santé définis à l'article L. 1434-12, par les contrats territoriaux de santé mentale définis à l'article L. 3221-2 ou par les contrats locaux de santé définis à l'article L. 1434-10 ».
- L'article L1434-10 qui dispose : « la mise en œuvre du Projet Régional de Santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social.»

Le CLS, outil de contractualisation au service d'une politique de santé territorialisée

Le Contrat Local de Santé est un outil de contractualisation au service d'une politique de santé territorialisée. Il renforce la qualité de la mise en œuvre de la politique de santé au niveau local, dans le respect des objectifs du Projet Régional de Santé, en favorisant une meilleure coordination des politiques publiques, des financements et des acteurs. Cette démarche s'inscrit aussi dans les orientations de la stratégie nationale de santé et constitue un levier de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Les CLS permettent donc de :

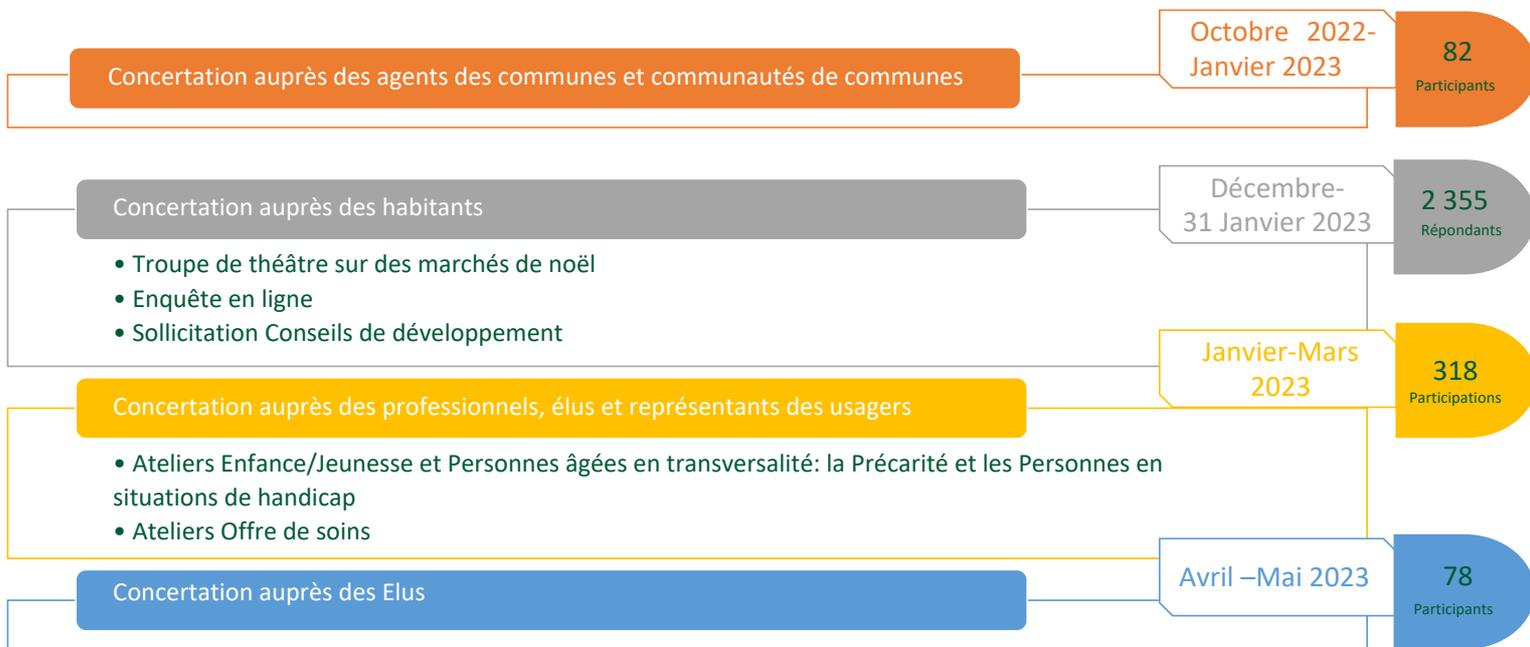
- Partager des objectifs de santé entre des collectivités et l'Agence Régionale de Santé ;
- Partager les priorités de santé par les citoyens des collectivités et les associer à la définition des politiques ;
- Compléter et affiner le diagnostic local de santé grâce aux outils d'observation mis en place par les collectivités et faire remonter les besoins et les demandes des concitoyens ;
- Bénéficier de la connaissance qu'ont les communes de la population, des réseaux associatifs et professionnels, de la réalité des quartiers pour améliorer l'efficacité des actions en santé, notamment de prévention ;
- Mieux prendre en compte et réduire les inégalités d'accès à la prévention ou aux soins ;
- Soutenir les collectivités dans leur volonté de prendre en compte la santé dans toutes les politiques conduites par le territoire en développant des stratégies cohérentes et coordonnées de mise en œuvre d'activités visant un même objectif de santé, pour exemples, en matière de lutte contre l'obésité (information, formation, actions sur la restauration collective, actions sur l'offre et l'accès à l'activité physique, etc.), logements, déplacements, loisirs et culture.

Caractéristiques du territoire

Un diagnostic local de santé a été réalisé en 2022 avec des portraits de territoire par EPCI à partir de données issues des observatoires réglementairement reconnus. Il a été complété en 2022-2023 par la démarche participative suivante :

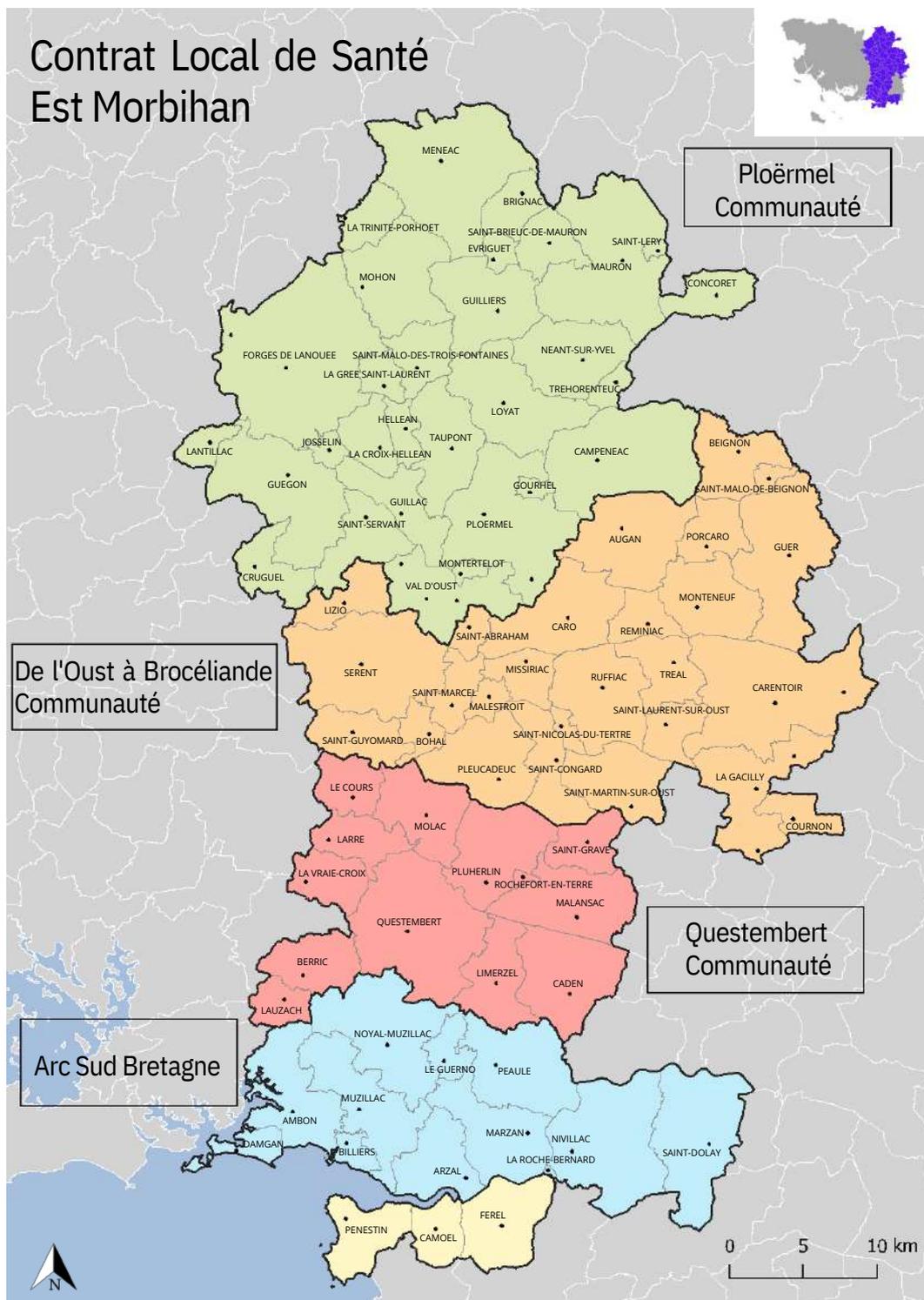


Lancement de la démarche participative CLS



Présentation du territoire

Le territoire Est Morbihan, composé des 4 communautés de communes, que sont Ploërmel Communauté, de l'Oust à Brocéliande Communauté, Questembert Communauté, Arc Sud Bretagne et des trois communes de Cap Atlantique, Camoël, Férel, Pénestin, s'étend sur plus de 2 400 km² et regroupe un total de 84 communes. Le territoire fait partie du territoire de démocratie en Santé 4 « Vannes/ Ploërmel / Malestroit » qui couvre également le secteur de Vannes et Auray, hormis la commune de Lantillac qui fait partie du territoire de démocratie en santé 8 et le secteur de La Gacilly - Carentoir appartenant au territoire de santé 5.



Caractéristiques géographiques et démographiques

Selon l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), Ploërmel, Josselin, La Gacilly et Malestroit sont des centres-villes. Ces derniers sont définis selon des critères de densité, de population totale et d'un seuil d'emplois. Les communes du Sud-Ouest du territoire sont considérées comme faisant partie de la couronne du pôle de Vannes. Le territoire est considéré comme peu dense et majoritairement rural. Certaines communes d'Arc Sud Bretagne sont littorales, tout comme les communes de Camoël et Pénestin.

Le territoire compte 139 467 habitants en 2019, avec une densité moyenne de 63 habitants par km² contre 111 à l'échelle du Morbihan. Globalement, la démographie est à la hausse. Entre 2013 et 2019, la population augmente en moyenne de 0,41 % par an (source : Observatoire du Morbihan, Insee, 2019). Et ce, grâce à un solde migratoire positif de 0,54 % alors que le solde naturel est lui de -0,12 % sur cette même période. Sur l'ensemble du territoire Est Morbihan, il y a eu, en 2021, 1 222 naissances et 1 714 décès.

D'après le diagnostic réalisé en juin 2021 sur le territoire de démocratie en santé Brocéliande Atlantique par l'Observatoire Régional de la Santé Bretagne, à l'horizon 2040, selon le scénario central, les cinq zones qui englobent le Territoire de Santé Brocéliande Atlantique (Auray, Vannes et Questembert au sud et Ploërmel et Pontivy au nord) compteraient 567 084 hab., soit une augmentation de 68 953 personnes par rapport à 2018 : une croissance moyenne annuelle (+0,91 %) nettement supérieur au niveau régional.

La population du territoire est vieillissante, au même titre que les observations nationales. En 2019, les 60 ans et plus représentent 31,3 % de la population sur l'Est Morbihan (contre 28,3 % en 2013).

Globalement depuis 2013, le territoire fait face à une baisse de sa population âgée de moins de 44 ans, une stagnation des 45-59 ans et à une forte progression des 60 ans et plus.

En 2030, sur le département du Morbihan, nous compterions 522 000 habitants âgés de moins de 60 ans (un peu moins qu'aujourd'hui), alors que le nombre de 60 ans et plus passerait de 214 000 à près de 300 000 (Source : Schéma départemental de l'autonomie 2018-2022).

L'observatoire des territoires de 2018 prévoit entre 2020 et 2050 une augmentation de plus de 15% de la part des personnes âgées de 75 ans et plus. De ce fait, les structures, les services, les prestations pour personnes âgées ainsi que la coordination doivent s'adapter à cette évolution.

Caractéristiques socio-économiques

Le territoire Est Morbihan fait face à une sur-représentation des ouvriers (16,9 % de la population contre 13,5 % à l'échelle du département et 12 % au niveau national) et des retraités (35,3 % contre 34,1 % à l'échelle du département et 27 % au niveau national).

En 2019, la proportion d'agriculteurs sur le territoire est également plus élevée qu'à l'échelle nationale (2,1 % vs 1,2 %). A l'inverse, les cadres et professions intellectuelles supérieures sont sous représentés au même titre que les professions intermédiaires.

En 2019, la médiane du niveau de vie des ménages du territoire Est Morbihan est de 21 150 euros (hors communes de Camoël, Férel et Pénestin) et donc inférieure à la médiane départementale qui est de 21 830 euros.

Sur le territoire, presque trois-quarts des logements sont des résidences principales. Parmi les occupants de ces résidences principales, environ 75% sont propriétaires. Environ 90 % du parc de logements est composé de maisons. En 2019, plus d'un tiers des résidences principales dataient d'avant 1971.

Constats épidémiologiques

L'état de santé de la population

L'espérance de vie à la naissance des morbihannais est de 78,5 ans en 2022 et de 84,7 ans pour les femmes (données INSEE) ; contre 79,4 pour les hommes au niveau national (France métropolitaine) et 85,3 pour les femmes. En 2020, la Bretagne est la seule région de France métropolitaine où l'espérance de vie n'a pas diminué.

L'Atlas des pathologies à l'échelle des EPCI - Edition 2019, réalisé par l'Observatoire Régional de Santé de Bretagne et l'Agence Régionale de Santé Bretagne, apporte des informations sur les prévalences des pathologies au sein de chaque EPCI permettant de percevoir les différences intra territoire Est Morbihan. Le diabète est davantage présent au Sud du territoire Est Morbihan, sur Arc Sud Bretagne et Questembert Communauté. Les maladies coronariennes ont une prévalence plus élevée sur l'EPCI d'Arc Sud Bretagne. Les pathologies cardio-neurovasculaires aiguës et chroniques sont moins fréquentes sur Ploërmel Communauté par rapport aux autres EPCI.

Le territoire Est Morbihan fait face à une surmortalité de sa population avec un taux de mortalité et une mortalité prématurée évitable (liée aux modes de vie) plus forts qu'au niveau régional et national (alcool, tabac, accidents de la circulation notamment).

D'après le Projet Régional de Santé (PRS) Bretagne 2018-2022 et le Projet Territorial de Santé Mentale du Morbihan (PTSM 56), la Bretagne est la région la plus touchée par le suicide. L'atlas des mortalités de 2020 confirme cette prévalence plus élevée du suicide en Bretagne, en effet, le taux standardisé de mortalité par suicide est plus élevé dans cette région. A l'échelle du territoire Est Morbihan, ce taux est plus élevé sur l'EPCI d'Arc Sud Bretagne par rapport aux trois autres EPCI (Ploërmel Communauté, De l'Oust à Brocéliande Communauté et Questembert Communauté).

L'offre de santé du territoire

En matière d'offre de soins, l'Est Morbihan est sous-doté de certains praticiens médicaux et paramédicaux libéraux. C'est en effet le cas pour les médecins généralistes, les dentistes, les orthophonistes, les sage-femmes, infirmiers et masseurs kinésithérapeutes.

Nombre de praticiens pour 10 000 habitants



8 médecins généralistes contre 9,6 dans le Morbihan, 9,3 en Bretagne et 8,4 en France



3,7 dentistes contre 5,7 dans le Morbihan, 5,6 en Bretagne et 5,4 en France



34,6 orthopho contre 39,8 de Morbihan, 36, Bretagne et 31 France pour 10 habitants



1,9 sages-femmes contre 2,5 dans le Morbihan, 2,5 en Bretagne et 2,3 en France



19 infirmiers libéraux contre 21,2 dans le Morbihan, 17,8 en Bretagne et 15,4 en France



9,2 masseu kinésithérapeu contre 13,3 de Morbihan, 12 Bretagne et 11 France

CartoSanté - Indicateurs : cartes, données et graphiques (atlasante.fr)

7 Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) conventionnées

35 pharmacies

4 laboratoires

La consultation auprès des habitants montre des difficultés importantes d'accès aux soins avec un manque de professionnels ou encore des délais d'attente trop longs pour obtenir un rendez-vous.

Offre de soins hospitalière :

- Pôle structurant de Ploërmel
- Pôle de proximité de Josselin
- Hôpital de Malestroit
- Clinique des Augustines à Malestroit
- Hôpital de proximité de Carentoir (centre hospitalier Redon)
- Centre hospitalier Basse Vilaine à Nivillac
- Proximité avec les des centres hospitaliers hors du territoire : Vannes, Rennes, Redon, Pontivy, Saint-Nazaire etc.

Offre de soins en psychiatrie :

Pour les adultes :

- 2 hôpitaux psychiatriques (Redon et Saint-Avé)
- Centres médico-psychologique
- Un groupe d'entraide mutuelle GEM La Vie à Ploërmel
- Centres d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP)

Pour les enfants et les jeunes :

- Centre Psychothérapique pour Enfants et Adolescents
- Antenne de la Maison des Ados à Ploërmel
- Point d'accueil et d'écoute jeunes

Equipes mobiles (qui interviennent sur une ou toute partie du territoire) :

- Equipes mobiles de gériatrie (EMG) portées par la Clinique des Augustines de Malestroit et le Centre Hospitalier Bretagne Atlantique de Vannes
- Equipe mobile précarité psychiatrie (EMPP) portée par l'Établissement Public de Santé Mentale du Morbihan
- Equipe mobile de soins palliatifs (EMSP) portée par le Centre Hospitalier Bretagne Atlantique de Vannes
- Point santé mobile (précarité) porté par l'AMISEP
- Equipe mobile d'addictologie (Douar Nevez) ...

Offre de soins à destination des personnes en situation de handicap :

- 2 Services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)
- 1 Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)
- 1 Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM)
- 1 Institut Médicoéducatif (IME)
- 1 Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD)
- 4 Établissements et services d'aide par le travail (ESAT)
- Des services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)
- Des foyers etc.

Offre de soins à destination des personnes âgées :

- 26 Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendants
- 9 Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) & Hospitalisation à domicile
- Des accueils de jour

Centres médico-sociaux:

2 Centres Médicosociaux avec des antennes de proximité

Constats environnementaux

La question de la santé-environnement est par essence intersectorielle. Les éléments de diagnostic sont détenus par plusieurs établissements, services ou directions (agence, État, collectivités locales, etc.), ce qui rend difficile le recueil exhaustif de données pertinentes localisées. Cette observation met en évidence le besoin d'une capitalisation des données et de la mise en place d'un travail collaboratif.

Le Plan Régional Santé Environnement (PRSE) favorise la prise en compte des enjeux santé environnement notamment dans les contrats locaux de santé et/ou au sein des collectivités territoriales. Les facteurs environnementaux sont désormais considérés comme un déterminant de santé essentiel, susceptible d'impacter bon nombre de pathologies et par répercussion, la santé des populations résidentes.

Qualité des logements

La part des résidences principales au Pays de Ploërmel-Coeur de Bretagne est de 78,3% (SCoT 2017). En Bretagne, les logements vacants représentent 7,7% du parc en 2015 et 8% en France (INSEE). La même année, à Ploërmel Communauté, seules cinq communes ont moins de 10% de taux de vacance : Campénéac, La Croix-Helléan, Guillac, Ploërmel et Val d'Oust. De l'Oust à Brocéliande Communauté compte un taux de vacance de 10% en 2014. Le Pays de Ploërmel-Coeur de Bretagne a donc un taux de vacance supérieur à la moyenne nationale.

La qualité des logements ressort comme un enjeu important pour préserver la qualité de l'environnement et le cadre de vie et pour mieux vivre ensemble. L'habitat a également une influence indéniable sur la santé mentale de ses occupants. Le logement est aussi un facteur de prévention de certains risques ou pathologies.

Le Parc Privé Potentiellement Indigne (PPPI) est estimé par l'Anah et le Ministère de la Cohésion des Territoires pour mieux cibler l'action des professionnels de la lutte contre l'habitat indigne.

En Bretagne, le PPPI est estimé à 63 000 logements, correspondant à 4,8 % de l'ensemble du parc privé.

Le taux PPPI/RPP (Parc Privé Potentiellement Indigne / Résidences Parc Privé) est plus élevé sur Ploërmel Communauté et Oust à Brocéliande Communauté. En 2015, d'après les données de la DIHAL (Délégation Interministérielle à l'Hébergement à l'Accès au Logement), le taux de PPPI était de 4.7% de l'ensemble des résidences principales pour Ploërmel Communauté et de 3.4% à de l'Oust à Brocéliande Communauté. La moyenne en Bretagne était de 4.8%. En 2015, lorsqu'on regarde à l'échelle départementale, le PPPI de Ploërmel Communauté représentait 10% du parc total du PPPI sur le département, et De l'Oust à Brocéliande Communauté 8.8%.

Les situations d'incurie, définies par la DIHAL comme « des occupations inadéquates du logement avec une accumulation de déchets ou d'objets, parfois avec la présence d'un très grand nombre d'animaux », sont présentes sur le territoire Est Morbihan. C'est le cas plus particulièrement sur Ploërmel Communauté qui est l'un des trois EPCI du Morbihan qui présente les ratios les plus importants de situations d'incurie, eu égard à sa population.

Qualité de l'eau

L'eau est omniprésente dans les milieux. Sa qualité et sa gestion constituent de véritables enjeux de santé publique. Pour préserver la santé de la population ainsi que les activités économiques dépendantes de cette ressource, l'usage de l'eau est encadré par la réglementation et notamment par la directive-cadre sur l'eau (2000/60/CE)⁹, qui vise à prévenir et réduire la pollution de l'eau, à promouvoir son utilisation durable et à protéger l'environnement.

Sur le territoire du Pays de Ploërmel-Coeur de Bretagne, l'eau destinée à la consommation est conforme aux seuils de qualité et toutes les stations d'assainissement collective sont conformes en équipements et performance (sauf celle de Lizio). De plus, le captage prioritaire du territoire a largement diminué ses concentrations en nitrate. Notons également les taux de non-conformité importants dans les assainissements non collectifs gérés par le SPANC, surtout au niveau de Ploërmel Communauté.

Le Lac au Duc est la seule eau de baignade du Pays de Ploërmel-Coeur de Bretagne. Cependant, la dégradation de son eau peut impacter sanitaire les usagers. Le lac est atteint par les cyanobactéries et l'eutrophisation. Lorsque les concentrations y sont trop importantes, la baignade devient interdite tout comme la consommation de poissons.

Qualité de l'air intérieur

Le diagnostic Santé-Environnement du Pays de Ploërmel-Coeur de Bretagne a mis en avant la volonté d'intervention des intercommunalités sur le territoire puisque que les deux EPCI disposent d'un service de rénovation énergétique. De plus, des opérations programmées d'amélioration de l'habitat sont en cours et les deux EPCI ont également un Programme Local de l'Habitat.

Concernant la qualité de l'air intérieur le territoire Est Morbihan, et toute la Bretagne de manière générale, est concernée par le radon. Du fait de la nature de son sous-sol granitique, la Bretagne est l'une des régions métropolitaines les plus fortement concernées par le radon (gaz radioactif cancérigène présent naturellement) .

Le territoire national est divisé en trois zones à potentiel radon définies en fonction des flux d'exhalation du radon des sols :

- Zone 1 : zone à potentiel radon faible ;
- Zone 2 : zone à potentiel radon faible mais sur lesquels des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments ;
- Zone 3 : zone à potentiel radon significatif.

De l'Oust à Brocéliande Communauté, Arc Sud Bretagne, Questembert Communauté et les 3 communes de Camoël, Férel et Pénestin ont plus de 90 % de leurs communes classées en zone 3. Seul le territoire de Ploërmel Communauté est moins touché avec moins de 40 % de ses communes classées en zone 3.

Qualité de l'air extérieur

La qualité de l'air est complexe et difficile à maîtriser localement car les polluants sont transportables et peuvent provenir d'un autre territoire. Au sein du Pays de Ploërmel-Coeur de Bretagne, il n'y a pas de station de mesure de la qualité de l'air.

En Bretagne, la surveillance réglementaire de la qualité de l'air ambiant est réalisée par une association agréée, Air Breizh.

En 2016, les quatre EPCI du territoire Est Morbihan émettent plus de gaz à effet de serre hors puits (PRG) que le Morbihan en tonnes équivalent CO2 par habitant. Seules les trois communes de Férel, Camoël et Pénestin émettent moins de gaz à effet de serre que le Morbihan. Globalement, ce sont les secteurs de l'agriculture et routiers qui émettent plus de gaz à effet de serre hors puits (PRG).

Territoire	Emissions de GES en tonnes équivalent CO2 par habitants
Ploërmel Communauté	10,13
Arc Sud Bretagne	8,64
Questembert Communauté	6,95
De l'Oust à Brocéliande Communauté	9,51
Férel	4,43
Camoël	5,22
Pénestin	3,34
Morbihan	6,5

Aménagements favorables à la santé

En 2020, le territoire Est Morbihan comptait 664 équipements sportifs et de loisirs. Le territoire comporte également 412 équipements de transport et de tourisme.

Contrat Local de Santé Est Morbihan

Avril 2023

Votre santé au quotidien, dites-nous
quelles sont vos priorités !

Est Morbihan
Éléments de synthèse



L'offre de soins

Nombre de praticiens pour 10 000 habitants



8 médecins généralistes contre 9,6 dans le Morbihan, 9,3 en Bretagne et 8,4 en France



3,7 dentistes contre 5,7 dans le Morbihan, 5,6 en Bretagne et 5,4 en France



34,6 orthophonistes contre 39,8 dans le Morbihan, 36,2 en Bretagne et 31,7 en France pour 100 000 habitants



1,9 sages-femmes contre 2,5 dans le Morbihan, 2,5 en Bretagne et 2,3 en France



19 infirmiers libéraux contre 21,2 dans le Morbihan, 17,8 en Bretagne et 15,4 en France



9,2 masseurs kinésithérapeutes contre 13,3 dans le Morbihan, 12 en Bretagne et 11,6 en France

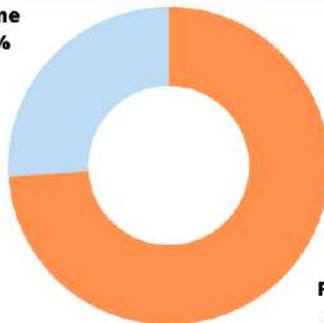
CartoSanté - Indicateurs : cartes, données et graphiques (atlasante.fr)

Résultats de l'enquête

Profil des répondants

2252 réponses

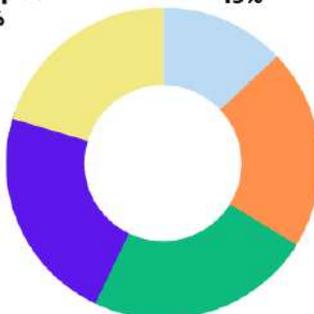
Homme
26.1%



Femme
73.9%

65 ans et plus
20.4%

Moins de 25 ans
13%



25-39 ans
20.8%

40-49 ans
23.3%

50-64 ans
22.5%

Votre santé est :

Très bonne /
Bonne

Mauvaise /
Très mauvaise

Santé physique



Santé mentale



0 500 1000 1500 2000 2500

Plus des 2/3 des répondants s'estiment en très bonne ou bonne santé physique ou mentale. A l'inverse, 6 % se considèrent en mauvaise voire très mauvaise santé physique et 5% en mauvaise voire très mauvaise santé mentale

Résultats de l'enquête auprès de la population



La parole aux habitants



Difficultés d'accès aux soins



8 personnes sur 10 ont déjà eu des difficultés pour obtenir un rendez-vous médical

ET plus de 2 personnes sur 5 ont déjà renoncé à des soins

Mais avec quels professionnels en particulier ?

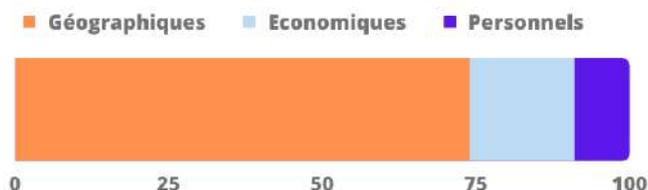
Généralistes
Kinésithérapeutes
Dermatologues
Gynécologues
Dentistes
Ophtalmologue
Cardiologues

"Les prises de rdv sur internet sont difficiles. C'est compliqué de voir des spécialistes comme le dentiste." 34 ans, Muzillac

"Il faudrait que mon généraliste soit plus près de chez moi. Celui qui me suit est à Questembert, ce qui me fait trente minutes de route" 38 ans, Lizio

5 % n'ont pas de médecin traitant (contre 12,1 % en France)

Si vous avez des freins pour accéder aux soins, ils sont :



Habitudes et attentes en matière de santé



Les habitants font très attention à :

- leur hygiène corporelle (98%)
- l'entretien de leur logement (95%)
- leur alimentation (84%)

Cependant, ils accordent nettement moins d'importance à leur gestion du temps sur les écrans (pour 44 % d'entre eux).



S'ils ont une question à propos de leur santé, les habitants font appel :

- A leur médecin traitant (88%)
- A leur pharmacien (36%)
- A internet (31%)

Thèmes pour lesquels vous êtes suffisamment informé :

78 % L'activité physique et sportive
78 % L'alimentation
71 % La santé sexuelle

Thèmes pour lesquels vous n'êtes pas suffisamment informé mais qui vous intéressent :

49 % La santé environnement
45 % Les maladies chroniques
41 % Le bien-être

Quelles formes pour des actions de santé ?

Conférences, lieux d'échanges, campagnes d'informations, projets citoyens et ateliers pratiques



Un tiers des répondants affirme que la crise sanitaire a eu un impact sur sa santé

Social Fatigue
Anxiété
Stress Solitude Renforcement
Angoisse
Moral Dépression
Isolement
Physiques

"Je trouve que l'on banalise trop la pression scolaire. Il n'y a pas assez de soutien psychologique pour les jeunes. On a besoin, nous les jeunes, d'être plus accompagnés à ce niveau." 20 ans, Questembert

"Je voudrais que l'on réussisse à supprimer mon stress. Je suis très stressé au travail." 56 ans, Taupont

**La santé mentale :
une priorité à l'échelle
Est Morbihan**

Les 5 priorités pour le territoire sont :

- l'accès aux professionnels de santé
- le vieillissement de la population
- l'accès à des activités physiques et sportives adaptées
- la santé environnement
- l'alimentation

L'ARTICULATION DU CLS AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES PORTÉES PAR LES SIGNATAIRES DU CONTRAT

Priorités et engagements des signataires

Les différentes parties prenantes du Contrat Local de Santé (CLS) s'engagent sur des actions à mettre en œuvre, des moyens à mettre à disposition, un suivi et une évaluation des résultats.

De la même façon, les parties au contrat s'engagent à s'informer mutuellement des actions qu'elles financent ou mènent en propre et qui porteraient sur le champ du contrat et contribueraient de ce fait à l'atteinte des objectifs inscrits au contrat.

Enfin, les signataires s'engagent à communiquer toutes données statistiques nécessaires et à fournir leur expertise entant que de besoin pour le suivi et la mise en œuvre du Contrat Local de Santé.

L'Agence Régionale de Santé

Un nouveau Projet Régional de Santé est en cours d'élaboration.

Le projet régional de santé adopté le 29 juin 2018 fait reposer la politique de santé bretonne sur sept orientations stratégiques :

- Prévenir les atteintes prématurées à la santé et à la qualité de vie ;
- Garantir l'accès à une offre de santé adaptée et de qualité au plus près du domicile;
- Faciliter les parcours de soins, de santé et de vie par une organisation plus coordonnée ;
- Renforcer la qualité et la pertinence des prises en charge ;
- Développer la performance et l'innovation du système de santé ;
- Mieux préparer le système de santé aux évènements exceptionnels ;
- Construire et mettre en œuvre ensemble la politique de santé régionale.

Du fait de la combinaison fréquente de différents déterminants de santé, dont l'environnement, les objectifs du PRS s'inscrivent également dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement.

Le PRSE4 2023-2027 est actuellement en cours d'élaboration et sera adopté d'ici le 1er novembre 2023. L'un des axes stratégiques devrait porter sur le développement de la prise en compte de la santé environnementale dans les évolutions des territoires bretons.

L'Agence Régionale de Santé a souhaité cibler prioritairement les objectifs du PRS 2 pouvant trouver une mise en œuvre partenariale au sein des territoires via les CLS.

Sont ainsi retenus 3 axes stratégiques :

- La prévention et la promotion de la santé : le CLS doit contribuer à la réduction de la mortalité prématurée évitable en agissant sur les grands facteurs de risque qui y contribuent : les addictions (particulièrement tabac et alcool), l'alimentation et l'activité physique, la santé mentale et le risque suicidaire mais aussi sur les déterminants liés aux conditions de vie des habitants du territoire (environnement, transports, éducation, ...). Des actions pourront par exemple porter sur l'amélioration de la qualité de l'air et de l'eau ;
- L'organisation des parcours de santé : le CLS doit favoriser des organisations locales de l'offre de santé favorisant la fluidité des parcours. Les actions pourront porter sur l'accès aux soins de premier recours, l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé, le développement de l'exercice coordonné, les liens ville/hôpital : médico-social ou encore l'amélioration de la qualité des soins et accompagnements (échanges de pratiques entre professionnels par exemple) ;
- Les populations vulnérables et leurs aidants : le CLS doit faire émerger des initiatives pour ces publics afin de favoriser leur accès aux accompagnements et aux soins, aux droits et leur inclusion dans la société.

Dans l'élaboration et la mise en œuvre du CLS, les co-contractants doivent s'attacher à développer la participation citoyenne et à mobiliser l'utilisateur comme acteur en santé.

A contrario, le CLS n'a pas vocation à inclure:

- Des objectifs « internes » aux établissements : performance, pertinence, qualité, sécurité;
- Des objectifs de programmation de l'offre sanitaire et médico-sociale.

Le CLS doit permettre d'initier et de mettre en œuvre des synergies entre tous les outils territoriaux existants, quel que soit leur pilotage institutionnel, œuvrant à l'amélioration de l'état de santé de la population. Il doit particulièrement permettre la coordination des politiques publiques des différentes composantes de l'Etat sur le territoire.

La coordination des soins et des parcours peut faire l'objet d'actions dans un CLS en cohérence avec les dispositifs spécifiques (DAC...) développés sur les territoires et leurs feuilles de route. Un CLS n'a toutefois pas vocation à installer ses propres instances de régulation des parcours.

Le CLS peut également promouvoir et inciter à la constitution de Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) ou de Maisons de Santé Pluri professionnelles (MSP), notamment en favorisant la mise en relation des professionnels de santé du territoire.

La mise en place d'un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) n'est pas conditionnée à l'existence d'un CLS. En revanche, le CLSM constitue le dispositif privilégié de la mise en œuvre du volet « santé mentale » du CLS.

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne

L'amélioration de la qualité de vie des habitants est l'une des priorités portées par le PETR Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne. Ainsi, depuis 2005, le pôle Santé a pour missions de :

- Favoriser la prise en compte des problématiques de santé dans les politiques locales,
- Accompagner les porteurs de projets,
- Impulser la mise en place d'actions, de dispositifs et de services en réponses à des besoins observés sur le territoire.

Le PETR a mené depuis 2018 des travaux avec Ploërmel Communauté, De l'Oust à Brocéliande Communauté, Questembert Communauté, Arc Sud Bretagne, Camoël, Férel et Pénestin permettant de construire et de porter l'Espace Autonomie Santé Est Morbihan, puis l'évolution en Dispositif d'Appui à la Coordination, service transféré vers une association en octobre 2022.

Fort de ces expériences et de sa connaissance des acteurs locaux, il a conduit à la demande des 4 EPCI et des 3 communes la concertation, le diagnostic permettant la construction de ce Contrat Local de Santé. Le PETR porte l'ingénierie CLS (à ce jour 2 ETP - 3 agents) et l'ingénierie du Conseil local en Santé Mentale (à ce jour 0.5 ETP). La mission du PETR est de développer une dynamique partenariale et territoriale de santé sur le territoire Est Morbihan.

La Préfecture du Morbihan

Créés par la loi « Hôpital, patients, santé et territoire » de 2009, puis consolidés par la loi de « Modernisation du système de santé » de 2016 et la loi "3DS", les Contrats Locaux de Santé (CLS) sont des outils de mise en œuvre et de déploiement des politiques de santé dans les territoires de proximité. Le CLS vise un objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Le projet doit être en cohérence avec les priorités et objectifs du Projet Régional de Santé et s'articuler avec les autres dispositifs et démarches territoriales : Atelier Santé Ville (ASV), Conseil Local de Santé Mentale (CLSM), Communautés professionnelles territoriales de santé, Contrat de ville. Le CLS mobilise des acteurs du champ sanitaire (prévention, soins, médico-social), ainsi que tous les secteurs ayant un impact sur la santé (l'action sociale, le logement, le travail, l'éducation, la jeunesse, l'urbain, le développement durable...) et s'appuie sur des démarches participatives (démocratie sanitaire, locale et participation des habitants).

C'est une démarche de réflexion, de concertation et de mise en cohérence des différentes politiques de santé. Dans les territoires ruraux, cette concertation prend toute son importance: Innover pour trouver des solutions, innover pour faire venir des personnels médicaux et paramédicaux, innover pour l'attractivité de nos communes, innover pour la complémentarité des territoires et des professionnels y travaillant.

La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Morbihan

Pour l'Éducation Nationale, la santé dans ses dimensions physique, psychique, sociale et environnementale, est un élément essentiel de l'éducation de tous les enfants et adolescent·e·s. Elle constitue un facteur important de leur réussite éducative. La promotion de la santé en milieu scolaire constitue l'un des meilleurs leviers pour améliorer le bien-être et réduire les inégalités, en intervenant au moment où se développent les compétences et les connaissances utiles tout au long de la vie. Les conditions de la santé et du bien-être dépendent de plusieurs facteurs individuels, collectifs, socio-économiques et environnementaux : les déterminants de santé.

La démarche « École promotrice de santé » inscrite dans un projet d'école et d'établissement vise à coordonner et pérenniser dans le cadre du parcours éducatif de santé une dynamique éducative globale de promotion de la santé autour de ses trois axes : l'éducation à la santé, la prévention des conduites à risques et la protection de la santé. Les Comités d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté et à l'Environnement (CESCE) présents dans chaque établissement du second degré s'inscrivent dans ce cadre.

L'inscription de l'Éducation Nationale dans la participation aux instances du pilotage du CLS vise à assurer la transversalité et la complémentarité des dispositifs en faveur de la santé des jeunes.

Le Conseil Régional

La Région Bretagne est fortement engagée en faveur de la santé des bretons et des bretonnes avec l'ambition d'améliorer la qualité de vie sur le territoire. Elle prend une part active dans la co-construction de la politique de santé en Région, notamment par la participation aux instances de démocratie en santé et aux contrats locaux de santé. La Région mobilise ainsi toutes ses politiques afin d'agir sur l'ensemble des déterminants de la santé et d'apporter des réponses de proximité, adaptées aux réalités locales et aux besoins de chacun et chacune.

Elle intervient notamment en matière de :

Développement économique pour soutenir la recherche scientifique, développer la télé-santé et la silver économie ;

D'amélioration des conditions de travail en luttant notamment contre les troubles musculo-squelettiques ;

Formation initiale et continue pour développer l'éducation à la santé et doter la Bretagne des professionnel.le.s de santé dont elle a besoin.

Compétente en matière d'environnement et cadre de vie, elle est aussi particulièrement investie dans la promotion de la santé-environnementale et co-pilote la mise en œuvre du Plan Régional Santé-Environnement aux côtés de l'Etat et l'Agence Régionale de Santé. La Région Bretagne mène également une politique volontariste en matière de santé publique afin de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Renouvelées en 2017, ses orientations en la matière s'articulent autour de trois axes complémentaires :

- Permettre aux jeunes d'être acteurs et actrices de leur santé, en renforçant l'éducation à la santé, en garantissant un accès équitable à la santé pour toutes et tous et en réduisant les risques en milieu festif. Dans cet objectif, elle soutient notamment les projets éducatifs mis en œuvre par les établissements scolaires et contribue au développement de la prévention par les pairs auprès des lycéens·nes et des jeunes en insertion.
- Contribuer à garantir l'accès aux soins de premier recours pour l'ensemble de la population bretonne, par de nouvelles mesures de soutien aux différentes formes d'organisation des soins, d'accompagnement de l'exercice coordonné et de renforcement de l'attractivité des territoires pour les jeunes professionnel.le.s de santé.
- Accompagner l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de santé au plus près des besoins sur les territoires, en soutenant l'observation en santé, en s'engageant en faveur de l'ingénierie en santé et en renforçant son partenariat avec les territoires les plus fragiles.

C'est sur la base de ces orientations que la Région Bretagne s'engage à apporter son soutien à la mise en œuvre de réponses aux enjeux de santé du territoire Est Morbihan, en tant que signataire du Contrat Local de Santé. Son intervention, précisée dans les fiches-actions du CLS, reposera sur la mobilisation de l'ensemble des dispositifs qu'elle porte.

Arc Sud Bretagne

La crise sanitaire liée au COVID a montré que les collectivités locales et les professionnels du soin et du médico-social savaient gérer ensemble des situations inédites, être réactifs et imaginé des solutions simples et efficaces.

Cette collaboration se poursuit dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS). Pour Arc Sud Bretagne, ce CLS est une 1ère édition. Les élus ont souhaité collaborer avec les collectivités locales de la partie Est du Morbihan sur ce projet, renforçant ainsi nos très bonnes habitudes de travail qui découlent notamment de la politique Autonomie, et ce depuis 2014.

Conditions socio-économiques, facteurs environnementaux, système de soin, patrimoine génétique, tous ces éléments conditionnent l'état de santé de la population. Que ce soit lors de l'enquête, sur les marchés de Noël, lors des réunions thématiques, la contribution des acteurs du territoire a été nombreuse et riche. Se connaître, travailler ensemble, sont deux éléments essentiels pour construire une stratégie territoriale de santé sur 5 ans, et répondre aux besoins de la population.

De l'Oust à Brocéliande Communauté

De l'Oust à Brocéliande communauté, engagée depuis 2013 dans le Contrat Local de Santé Pays de Ploërmel-Coeur de Bretagne, renouvelle son engagement dans le CLS Est Morbihan. En effet, la santé est inscrite comme une préoccupation sur le territoire d'OBC au sein de son projet de territoire 2021-2026 :

Axe 6. Pour une vision globale, territorialisée, coordonnée des services :

6.1. Développer les services dans une logique d'accessibilité,

6.2. Construire une réponse de proximité aux besoins de santé en construisant des réponses en lien avec les organismes compétents sur les politiques de santé et des outils mis à disposition par le Contrat Local de Santé, en s'appuyant sur des groupements médicaux pour encourager les professionnels à venir s'installer sur le territoire dans des conditions plus agréables et valoriser les atouts du territoire pour le rendre attractif auprès des professionnels de santé, en encourageant les systèmes d'accueil d'élèves en formation médicale ou paramédicale pour faire connaître le territoire aux étudiants....

C'est dans cette dynamique que De l'Oust à Brocéliande souhaite poursuivre sa mobilisation sur les questions de Santé au travers de ce nouveau CLS.

Ploërmel Communauté

Depuis 2022, Ploërmel communauté travaille avec les 3 intercommunalités (De l'Oust à Brocéliande, Questembert, Arc Sud Bretagne), les 3 communes de Camoël, Férel, Pénestin, et le PETR à l'élaboration d'un Contrat Local de Santé (CLS).

Il s'agit de s'engager dans une démarche de réduction des inégalités sociales, environnementales et territoriales de santé. Cette contractualisation permet une meilleure visibilité et lisibilité des initiatives menées à l'échelle locale et permet d'améliorer l'accès à la santé pour tous.

Le plan d'actions défini permettra à la communauté de communes de renforcer les partenariats déjà existants avec les professionnels de santé du territoire et les institutions compétentes.

Pour ce nouveau CLS, deux grandes notions font leur entrée : la place du citoyen dans la santé et la santé environnement, elles devront ainsi permettre la participation des citoyens dans la mise en œuvre d'actions et la prise en considération de l'environnement sur la santé de tous.

La santé et les parcours de santé évoluent, il nous faut les accompagner !

Questembert Communauté

Face au constat d'une croissance démographique soutenue, les élus souhaitent offrir des conditions d'accueil optimales à la population avec des services bien structurés, adaptés et de qualité. Compte tenu des disparités du territoire, la volonté de solidarité entre les communes a été affirmée, rejetant le principe de concurrence entre elles.

La nécessité de se doter d'une vision globale et transversale a émergé pour œuvrer à un aménagement durable, cohérent et harmonieux.

La collectivité porte également la volonté d'accompagner le dynamisme économique du territoire.

Riche d'un environnement et d'un patrimoine naturel de qualité, la prise en compte de l'écologie et de la préservation des milieux est une des composantes de l'attractivité du territoire.

Enfin, les élus de Questembert Communauté avec son Centre Intercommunal d'Action Social ont souhaité mettre en place un outil de gouvernance de la politique sociale du Territoire. Les élus ont souhaité rééquilibrer l'équité des services à la population, renforcer les solidarités territoriales, développer des actions adaptées à l'évolution des besoins des familles et des habitants avec notamment un projet social de territoire et un contrat local de santé.

Camoël, Férel et Pénestin

Les communes de Camoël, Férel et Pénestin du département du Morbihan et faisant partie de la Communauté d'Agglomération de Cap Atlantique, dépendant de l'ARS Bretagne, souhaitent intégrer le CLS Est Morbihan pour :

- S'inscrire sur le même périmètre d'intervention que le Dispositif d'Appui à la Coordination (Espace Autonomie Santé Est Morbihan) ;
- Favoriser des partenariats pour améliorer l'accès à la santé de tous les habitants ;
- Construire un projet de santé adapté aux spécificités de notre territoire à la fois rurales et touristiques afin de conduire des actions qui répondent au mieux aux besoins ;
- Améliorer la qualité de vie des habitants en promouvant le sport pour tous, une offre de mobilité alternative au tout voiture, et instaurer une prévention liée aux changements environnementaux, à l'habitat et à l'alimentation.

Le CLS doit être pôle ressource afin d'accompagner nos politiques locales de santé en lien avec l'ARS.

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Morbihan

La mission de l'Assurance maladie est de contribuer à un haut niveau de santé de la population française et à un haut niveau de qualité et d'accès aux soins.

Pour atténuer les inégalités sociales et territoriales de santé, l'assurance maladie déploie une politique proactive en matière de prévention et de promotion de la santé pour l'ensemble de la population, renforcée pour les plus vulnérables.

Elle dispose pour cela des outils nécessaires à l'accomplissement de ses objectifs : politique conventionnelle avec les professionnels de santé, le financement des structures d'exercice coordonné (MSP, CDS, CPTS, etc.), innovations digitales, numérique en santé, actions visant à « aller vers »...

L'assurance maladie associe dans la mise en œuvre de ses actions, les professionnels et les établissements de santé, les associations de patients et les collectivités territoriales.

Les priorités de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Morbihan sont celles définies dans la Convention d'Objectifs et de Gestion couvrant la période 2023/2027 :

- Assurer l'accessibilité territoriale et financière du système de soins :
 - Garantir l'accessibilité territoriale aux soins et lutter contre les déserts médicaux (déploiement de nouvelles organisations de soins coordonnés, dispositifs pour libérer du temps médical...)
 - Garantir l'accessibilité financière des soins (optimisation du 100% santé, promotion du 1/3 payant...)
 - Accompagner les personnes éloignées du système de santé
- Déployer des programmes prioritaires de prévention
 - Améliorer le taux de participation au dépistage organisé des cancers
 - Promouvoir la santé environnementale
 - Accompagner le déploiement des parcours pour les patients
 - Réalisation de diagnostics territoriaux pour identifier les besoins de santé des populations

La Mutualité Sociale Agricole

La politique de prévention en santé publique s'inscrit dans la stratégie MSA en santé 2021 – 2025 autour de quatre enjeux :

- Améliorer l'espérance de vie en bonne santé par la promotion de la santé et la prévention, tout au long de la vie et dans tous les environnements,
- Lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé dans les territoires ruraux,
- Garantir la qualité et la pertinence de la prise en charge, à chaque étape du parcours de santé,
- Développer l'autonomie des populations agricoles et rurales, âgées et en situation de handicap, et soutenir les aidants.

Dans sa volonté de renforcer sa politique territoriale en santé, le Conseil d'Administration de la MSA Portes de Bretagne a établi des territoires prioritaires d'action parmi lesquels figure l'Est Morbihan. L'action de la MSA s'inscrit dans les axes du Contrat local de santé Est Morbihan 2023 – 2027, et tout particulièrement dans les axes suivants :

- Axe 1 – Être acteur et citoyen de sa santé
- Axe 3 – Faciliter l'accès aux droits et aux soins, notamment auprès des publics vulnérables
- Axe 4 – Impulser de nouvelles dynamiques en santé

Organisation professionnelle agricole et organisme de protection sociale des exploitants agricoles, des salariés agricoles, des employeurs de main d'œuvre agricoles ainsi que leurs ayants droit, la MSA gère les prestations famille, santé et retraite dans le cadre d'un guichet unique. C'est aussi le seul régime de protection sociale à prendre en charge pour ses adhérents la prévention santé, l'action sanitaire et sociale, la médecine du travail et la prévention des risques professionnels, le contrôle médical et dentaire.

Elus MSA, conseillers en protection sociale agricole, travailleurs sociaux, médecins du travail, infirmiers en santé au travail, conseillers en prévention des risques professionnels, médecins conseil, chargé de mission en prévention santé et animateurs de la vie mutualiste contribuent à la mise en œuvre des actions de prévention en santé dans les territoires ruraux.

LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 1434-2, L. 1434-17, L.1435-1 ;

Vu l'arrêté en date du 29 juin 2018 portant adoption du Projet Régional de Santé (PRS) de Bretagne ;

Vu la délibération du Comité Syndical du PETR Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne en date du 21 juin 2023 ;

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional en date du 10 juillet 2023

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Arc Sud Bretagne en date du 14 mars 2023 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de De l'Oust à Brocéliande Communauté en date du 29 juin 2023 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Ploërmel Communauté en date du 15 juin 2023 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Questembert Communauté en date du 03 juillet 2023 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Camoël en date du 09 juin 2023 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Férel en date du 16 mai 2023 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Pénestin en date du 27 février 2023 ;

Il est convenu ce qui suit :

LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Article 1 – Objet du contrat

Les signataires du présent contrat s'engagent à mettre en œuvre sur le territoire Est Morbihan des actions en faveur de la santé des habitants, s'inscrivant dans les axes suivants:

- >Être acteur et citoyen de sa santé
- >Promouvoir des cadres de vie favorables à la santé
- >Faciliter l'accès aux droits et aux soins, notamment auprès des publics vulnérables
- >Impulser de nouvelles dynamiques en santé
- >Animer le Contrat Local de Santé

Ce faisant, ils s'engagent à favoriser la participation citoyenne et l'association des usagers à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation de ces actions.

Les fiches actions du contrat Local de Santé précisent les engagements des signataires et partenaires sur la durée du contrat.

Article 2 – Périmètre géographique du contrat

Le périmètre géographique retenu est celui du territoire Est Morbihan soit Ploërmel Communauté, De l'Oust à Brocéliande Communauté, Questembert Communauté, Arc Sud Bretagne, Camoël, Férel et Pénestin soit 84 communes.

Article 3 – Parties signataires

Le présent contrat est conclu entre :

- L'Agence Régionale de Santé de Bretagne, représentée par sa Directrice Générale, Mme Élise NOGUERA;
- PETR Pays de Ploërmel-Coeur de Bretagne, représentée par sa Présidente, Mme Gaëlle STRICOT BERTHEVAS;
- L'État, représenté par le Préfet du Morbihan, M. Pascal BOLOT ;
- L'Education Nationale, représenté par le Directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) du Morbihan, Laurent BLANES ;
- Le Conseil Régional de Bretagne, représenté par son Président, M. Loïg CHESNAIS-GIRARD ;
- Arc Sud Bretagne, représentée par son Président, M. Bruno LE BORGNE ;
- De l'Oust à Brocéliande Communauté, représentée par son Président, M. Jean-Luc BLEHER ;
- Ploërmel Communauté, représentée par son Président, M. Patrick LE DIFFON
- Questembert Communauté, représentée par son Président, M. Patrice LE PENHUIZIC ;
- La commune de Camoël, représentée par son Maire, M. Bernard LE GUEN ;
- La commune de Férel, représentée par son Maire, M. Nicolas RIVALAN ;
- La commune de Pénestin, représentée par son Maire, M. Pascal PUISAY ;
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Morbihan, représentée par sa Directrice, Mme Françoise LE FUR
- La Mutualité Sociale Agricole(MSA) Portes de Bretagne, représentée par sa Directrice, Mme Marine MAROT ;

LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Article 4 – Partenaires

Les partenaires au présent contrat sont identifiés dans les fiches actions et s'engagent dans le portage ou le partenariat d'une ou plusieurs actions.

Article 5 – Gouvernance

5.1

Le comité de pilotage (COFIL) est l'instance de décision du contrat, chargée du suivi des travaux d'élaboration. Il a pour mission de valider les orientations, de mobiliser des référents au sein des institutions, de mettre en œuvre la gouvernance, de valider les productions des groupes de travail et de suivre le CLS.

Le COFIL valide les propositions d'avenants avant signature. Il effectue l'articulation avec les cadres de travail spécifiques des contractants.

Il est composé des signataires du contrat, de la Caisse d'Allocations Familiales et d'un représentant du Conseil territorial de Santé territoire 4. Co-présidé par la Présidente du PETR Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne et le Directeur de la Délégation Départementale du Morbihan, il se réunira annuellement pour suivre les modalités de mise en œuvre du contrat. Le COFIL effectue le suivi du CLS et est à ce titre, responsable du déroulement de ses actions.

5.2

Le Comité Partenarial de Santé Est Morbihan traduit de manière concrète la stratégie du comité de pilotage. Il prépare les décisions du COFIL et les met en œuvre.

Le pilotage est assuré par un représentant de la collectivité signataire et un représentant de la délégation départementale de l'ARS. Il est une équipe opérationnelle constituée de représentants des principaux pilotes ou co-pilotes des actions du CLS, de professionnels de santé et de représentants des usagers.

5.3

Les référents :

- Pour l'Agence régionale de santé :

Le Directeur de la Délégation Départementale du Morbihan, accompagné par la Responsable du pôle prévention promotion de la santé/publics spécifiques - Département Animation Territoriale .

Elles seront les interlocutrices privilégiées du PETR Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne et seront chargées de faire le lien au sein de l'ARS sur les différentes actions du CLS.

- Pour le PETR Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne :

Le suivi du CLS est dévolu à la Présidente, accompagnée techniquement par le Pôle Santé ayant la mission d'ingénierie santé.

- Pour la Préfecture :

Le suivi du CLS sera réalisé par un représentant de la Préfecture.

LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

- Pour l'Education Nationale :

Le suivi du CLS sera réalisé par un représentant de l'Education Nationale.

- Pour le Conseil Régional :

Le suivi du contrat local de santé est assuré par le conseiller régional référent pour le territoire, en lien avec le conseiller régional délégué à la santé. Il sera accompagné techniquement par le chef de projet Politique régionale de santé.

- Pour les quatre EPCI et trois communes :

Le suivi du CLS sera effectué par les vice-présidents en charge de la santé et des solidarités des quatre EPCI et les adjoints aux maires des trois communes, accompagnés par leurs directeurs généraux adjoints services aux personnes

- Pour la CPAM du Morbihan :

Le suivi du CLS sera réalisé par la directrice ou son représentant.

- Pour la MSA :

Le suivi du contrat local de santé est assuré par l'animateur de la vie mutualiste MSA Portes de Bretagne.

Article 6 – Suivi et évaluation du contrat

Le présent contrat fait l'objet d'un suivi annuel par le comité de pilotage. Ce suivi est préparé par le Comité Partenarial de Santé Est Morbihan et par les référents du CLS.

Les missions du COPIL comprendront notamment :

- Le suivi de la mise en place des actions inscrites au CLS ;
- L'identification des éventuelles difficultés rencontrées ;
- L'élaboration et la validation d'un rapport annuel d'activité ;
- L'élaboration et la validation de la méthodologie d'évaluation.

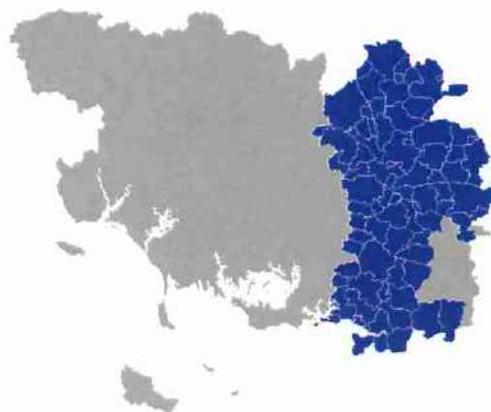
L'évaluation globale du CLS débutera la dernière année de validité. L'opportunité d'un renouvellement sera examinée par le COPIL au regard des résultats de cette évaluation.

Article 7 – Durée et révision du contrat

Le Contrat Local de Santé est signé pour une durée de 5 ans.

Il pourra faire l'objet de révisions par avenant, nécessitant l'accord des signataires du présent contrat.

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ EST MORBIHAN



SIGNATURES

A Questembert
Le 04 Octobre 2023

PETR Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne,
La Présidente,
Mme Gaëlle STRICOT BERTHEVAS

Arc Sud Bretagne
Le Président,
M. Bruno LE BORGNE

De l'Oust à Brocéliande Communauté
Le Président,
M. Jean-Luc BLEHER

Ploërmel Communauté,
Le Président,
M. Patrick LE DIFFON

Questembert Communauté,
Le Président,
M. Patrice LE PENHUIZIC

La commune de Camoël,
Le Maire,
M. Bernard LE GUEN

La commune de Férel
Le Maire,
M. Nicolas RIVALAN

L'Agence Régionale de Santé de Bretagne,
La Directrice Générale,
Mme Élise NOGUERA

La Préfecture du Morbihan
Le Préfet du Morbihan,
M. Pascal BOLOT

Pascal BOLOT

L'Education Nationale,
Le Directeur académique des services de
l'Education Nationale du Morbihan,
M. Laurent BLANES

Le Conseil Régional de Bretagne,
Le Président,
M. Loïg CHESNAIS-GIRARD

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie
du Morbihan

La Directrice,
Mme Françoise LE FUR

La Mutualité Sociale Agricole (MSA)
Portes de Bretagne,
La Directrice,
Mme Marine MAROT

La commune de Pénestin,
Le Maire,
M. Pascal PUISAY